PARLEMENT EUROPÉEN

DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES INTERNES

DÉPARTEMENT THÉMATIQUE C

DROITS DES CITOYENS ET AFFAIRES CONSTITUTIONNELLES

Affaires constitutionnelles

Liberté, sécurité et justice

Égalité des genres

Affaires juridiques et parlementaires

Pétitions

Renforcement de la démocratie européenne: participation des citoyens. Quels défis devons-nous affronter aux élections européennes de 2014?

Dialogue avec les Églises et les organisations non-confessionnelles

FR EN

2013

PARLEMENT EUROPÉEN

DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES INTERNES

DÉPARTEMENT THÉMATIQUE C
DROITS DES CITOYENS ET AFFAIRES CONSTITUTIONNELLES

AFFAIRES CONSTITUTIONNELLES

Les enjeux de la participation électorale aux élections européennes de 2014

Rétablir la foi des électeurs: perspectives et risques

NOTE

Résumé

La présente note examine les enjeux qui découlent de l'organisation des élections européennes en 2014. Après avoir évoqué l'évolution constitutionnelle de l'Union, elle analyse les possibilités et les risques que comporte la transformation des élections européennes en une course entre personnalités pour la présidence de la Commission européenne.

PE493.036 FR

Ce document a été rédigé à la demande de la Commission des Affaires constitutionnelles du Parlement européen.

AUTEUR

Professeur Joseph H. H. Weiler
Président de l'Institut universitaire européen
Florence[1]

ADMINISTRATEUR RESPONSABLE

M. Petr Novak
Département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles
Parlement européen
B-1047 Bruxelles
Courrier électronique: Petr.Novak@europarl.europa.eu

VERSIONS LINGUISTIQUES

Original: EN
Traduction: FR

À PROPOS DE L'ÉDITEUR

Pour contacter le département thématique ou vous abonner à son bulletin d'information mensuel, veuillez écrire à: poldep-citizens@europarl.europa.eu

Manuscrit achevé en novembre 2013
© Union européenne 2013

Ce document est disponible sur l'internet à l'adresse suivante:
http://www.europarl.europa.eu/studies

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Les opinions exprimées dans le présent document relèvent de la seule responsabilité de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen.

Ce document peut être reproduit et traduit à des fins non commerciales pour autant que les sources soient citées et que l'éditeur en soit averti au préalable et qu'il reçoive un exemplaire de la publication.

[1] Les opinions exprimées dans le présent document sont personnelles.

TABLE DES MATIÈRES

1. RAPPEL HISTORIQUE 4
2. L'ARGUMENT DE LA DÉMOCRATIE ET LE PARADOXE DES ÉLECTIONS 4
3. EXPLIQUER LE DÉFICIT DÉMOCRATIQUE ET POLITIQUE 5
4. INVERSER LA TENDANCE – PERSPECTIVES ET RISQUES 7
5. À QUELS PROBLÈMES PEUT-ON S'ATTENDRE? 10

1. RAPPEL HISTORIQUE

Dans sa conception institutionnelle, l'Union européenne s'apparente à une voiture de 2013 qui roulerait avec un moteur conçu dans les années 1950 et 1960.

Le modèle originel de gouvernance de l'intégration européenne n'a pas été conçu pour un contrôle démocratique au niveau de l'Union. Le mot démocratie ne figure nulle part dans la Déclaration Schuman. Et, comme on le sait, à l'origine, le "parlement" – l'Assemblée – n'était rien d'autre qu'un "lieu où l'on discute". Dans certains domaines, il devait être consulté avant l'adoption d'un acte législatif par la Commission et le Conseil. Or, souvent, un accord était déjà scellé avant même la consultation du Parlement. Le jour où le Parlement rendait son avis, le texte était adopté. Cette obligation de consultation, certes limitée, n'était, dans la pratique, qu'une procédure "pour la forme". Comme toute décision se prenait à l'unanimité, on partait du principe que la légitimité démocratique émanait du contrôle de l'action des gouvernements réunis au Conseil par les parlements nationaux.

Avec l'augmentation du volume d'activités législatives et administratives en Europe et son explosion à partir du moment où le vote a la majorité a été instauré, il est clairement apparu que le contrôle par les parlements nationaux, dépassé dans ses modalités, était devenu illusoire, ce qui s'est traduit par un déficit démocratique de plus en plus criant au cœur même du processus décisionnel européen.

Les premières élections directes du Parlement européen en 1979 ont, à cet égard, été décevantes: 64 % "à peine" des électeurs européens s'étaient déplacés. Par rapport aux scrutins nationaux, ce taux de participation était faible. Plus inquiétant, la campagne électorale s'était déroulée autour de thématiques nationales: les débats et les résultats étaient le reflet de la politique des divers États membres et traduisaient l'approbation ou le rejet de l'action du gouvernement du pays. Ces élections n'avaient d'européennes que le nom; il s'agissait en fait d'un test de la politique nationale.

La raison généralement avancée était que face à un Parlement dépourvu d'influence décisive sur la législation européenne, l'électeur raisonable ne souhaitait pas perdre son temps à s'informer sur un scrutin sans incidence sur la politique européenne. À quoi bon aller voter? Quant à ceux qui s'étaient rendus aux urnes, ce n'était pas parce qu'ils pensaient européen, mais pour sanctionner leurs gouvernements nationaux.

2. L'ARGUMENT DE LA DÉMOCRATIE ET LE PARADOXE DES ÉLECTIONS

Ce déficit démocratique n'est pas passé inaperçu. Au fil des conférences intergouvernementales, le Parlement européen a progressivement vu ses pouvoirs élargis au point de pouvoir être considéré, à la veille des dernières élections de 2009, comme un véritable organe colégislateur aux côtés du Conseil. Il faut être honnête: des années durant, tous les dirigeants étaient convaincus que le renforcement des pouvoirs du Parlement était la solution au problème du déficit démocratique. Puisque la faible participation aux élections était due à ses pouvoirs limités, une augmentation de ceux-ci permettrait d'inverser la tendance.

La réalité s'est avérée toute autre. À chaque nouvelle élection, l'Europe a élu un Parlement aux pouvoirs renforcés. Et à chaque élection, le taux de participation n'a fait que baisser.

En 2009, tous les records à la baisse ont été battus: 43 %. Dans certains États membres même, le taux n'a guère dépassé les 20 %.

Résumons donc: un "lieu où l'on parle" en 1979 pour une participation de plus de 60 %. Un organe colégislateur véritable en 2009 avec une participation réduite d'un tiers et un taux si bas qu'il remet en cause non seulement la légitimité de l'Union, mais la légitimité même du Parlement à prétendre représenter la voix de la population.

La faute n'en revient pas au Parlement. Il a rationalisé son fonctionnement. Dans bien des domaines, son action a été efficace. Il s'est débarrassé de son image (réelle) d'assemblée de privilégiés. Il s'est largement converti en assemblée professionnelle dont le fonctionnement parlementaire est comparable à celui des parlements nationaux.

Les députés européens ne savent plus à quel saint se vouer et se sentent profondément trahis par la population – telle est l'impression que j'ai ressentie en ayant discuté avec nombre d'entre eux. Faut-il alors agir comme le veut Brecht: le peuple nous a déçus, changeons le peuple?

La solution n'est pas de "travailler plus", comme certains journalistes l'affirment trop vite, ou "de mieux nous expliquer auprès des électeurs", comme l'ânonnent de nombreux députés, en écho à la notion marxiste pernicieuse de fausse conscience. La population, me semble-t-il, est loin d'être idiote. Le problème ne vient pas du Parlement ou des députés. Il est structurellement ancré dans la conception même de la gouvernance européenne, ce moteur des années 1960 qui n'a pas été conçu pour la légitimité démocratique du Parlement européen.

3. EXPLIQUER LE DÉFICIT DÉMOCRATIQUE ET POLITIQUE

Dans toute démocratie libre quelle qu'elle soit – régime présidentiel à la française, régime parlementaire à la britannique ou autre –, le principe du choix est au cœur du système électoral. Les électeurs, les citoyens, ont la faculté de choisir ceux qui les dirigent et la forme que prend ce gouvernement. Les États caractérisés par un parti unique, même s'il y a élection et vote, ne sont pas considérés comme démocratiques en raison de cette absence de choix. De même, les régimes pluripartites où la détention du pouvoir politique et économique est telle que, grâce au contrôle des médias, par exemple, c'est toujours le même parti qui est élu (et toujours à une écrasante majorité), sont considérés comme des simulacres de démocratie: les électeurs doivent disposer d'un moyen effectif de se débarrasser d'un gouvernement qui ne leur plaît plus en induisant un changement de politique. Le fait d'avoir le choix trouve ici son corollaire: la démocratie sans éventail politique n'est pas une démocratie. Par éventail politique, j'entends l'existence de partis ayant des idéologies différentes, des équipes dirigeantes différentes et des programmes différents.

C'est ici que la terrible vérité se fait jour: malgré tous ses pouvoirs, le fait de voter pour le Parlement européen et la façon de le faire ne font (pratiquement) aucune différence pour l'Europe et en Europe. Le problème, comme on vient de le voir, ne tient pas à la qualité des élus (qui, comme en politique nationale, peuvent représenter le meilleur comme le pire) ou à leurs éventuels privilèges. Il est structurel – je l'ai assez répété, y compris en séance

plénière du Parlement – et découle de la conception même de gouvernance au sein de l'Union européenne.

L'Europe, c'est la gouvernance sans gouvernement: c'est là que le bât blesse. On n'y retrouve pas les deux grandes caractéristiques de toute démocratie effective, à savoir la représentation et l'obligation de rendre des comptes.

Pour ce qui est de l'obligation de rendre des comptes, la condition de base de la démocratie représentative – permettre aux citoyens, lors des élections, de "rebattre les cartes", c'est-à-dire de remplacer le gouvernement – fait défaut en Europe. La gouvernance européenne est ainsi faite qu'il n'y a aucun "gouvernement" à remplacer. Un vote de défiance du Parlement à l'encontre de la Commission ne revient pas au même, loin de là.

Cela peut paraître étonnant, mais il n'est pas surprenant que le degré de responsabilité politique au niveau de l'Union européenne soit extrêmement faible. La gouvernance européenne a connu quelques échecs politiques retentissants. Le fiasco, peu reluisant, de Copenhague sur le climat, la réalisation pour le moins décevante de la stratégie de Lisbonne, tant vantée en son temps, le destin même de la défunte "constitution", sans parler des multiples péripéties de la saga de l'euro. Lorsqu'un échec se présente, la classe politique nationale, bon apôtre, pointe l'"Europe" du doigt, en rejetant la faute sur l'échelon européen, si bien que cette responsabilité politique, nul ne l'assume jamais vraiment, les structures étant tellement enchevêtrées entre la Commission, le Conseil et le Parlement, dotés chacun de son "président". L'échec, dit-on, n'a pas d'auteur.

Dans les situations que nous avons citées, mais aussi dans d'autres occasions, on aurait peine à citer une quelconque mesure prise au titre de cette responsabilité ou à mentionner une personne ayant eu à payer le prix politique de cet échec, comme cela aurait été le cas sur la scène politique nationale. Il est même difficile de trouver un seul exemple dans l'histoire de l'intégration européenne où quiconque ait eu à assumer toutes les conséquences politiques d'un échec autre qu'une faute personnelle.

Nota bene: il n'est nullement ici question de corruption ou d'actes illicites, car l'Europe sait comment mettre hors course les hommes et les femmes politiques dont la probité n'est pas exemplaire, mais de carences structurelles. Mon propos est ici de montrer que ces défaillances tiennent à la structure même de la gouvernance européenne. Cette structure n'est pas conçue sur le mode de la responsabilité politique.

Dans le même ordre d'idées, il est impossible d'établir un rapport logique et systématique entre les résultats des élections au Parlement européen et l'action menée par les groupes politiques lors de la législature précédente, alors qu'il s'agit d'un élément essentiel de la responsabilité politique au niveau des États membres. Le mécontentement ressenti par rapport à l'"Europe" ne peut structurellement toucher ceux qui exercent le pouvoir au niveau européen.

De même, au niveau le plus fondamental de la démocratie, le calendrier européen n'offre aux citoyens aucune occasion de peser directement sur les choix devant lesquels se trouvent la Communauté et l'Union, contrairement à ce qui peut se passer au niveau national, où les électeurs ont à choisir entre des partis qui défendent des programmes distincts, aux différences plus ou moins marquées. La couleur politique du Parlement européen n'a qu'une très faible incidence sur le résultat de l'action législative et administrative de l'Union.

Le "déficit politique", pour reprendre l'heureuse expression de Renaud Dehousse, est au cœur du déficit démocratique. La Commission, d'après la définition qu'elle donne d'elle-même et qui tient à son essence même, ne saurait être "partisane" au sens de l'opposition droite-gauche, ni le Conseil d'ailleurs, dont la composition est politiquement fluctuante. En principe, la démocratie est dotée de rouages qui permettent aux électeurs d'exprimer leur préférence en effectuant un choix entre plusieurs options, où transparaît ordinairement une orientation idéologique plus ou moins marquée. Il s'agit d'un élément indispensable de la politique. À mon sens, comme je l'ai écrit, la démocratie sans éventail politique est une contradiction en soi. Pourtant, non content de glorifier l'Europe, on exalte les mérites de l'une de ses spécificités, la nature "non partisane" de la Commission. Après tout, les raisons ne manquent pas. Le cliché, que l'on retrouve dans quantité de manuels et d'autres ouvrages, selon lequel la Commission supranationale incarnerait l'intérêt européen, alors que le Conseil, intergouvernemental, serait le lieu où se rencontrent les intérêts des États membres, relève, dans le meilleur des cas, de la naïveté. L'"intérêt européen" ne suppose-t-il pas nécessairement des choix politiques et idéologiques? Qu'ils soient explicites ou implicites, ne sont-ils pas toujours présents?

Ainsi, les deux principes les plus essentiels de la démocratie que sont l'obligation de rendre des comptes, ou responsabilité, et la représentation sont mis à mal dans la structure et l'activité mêmes de l'Union.

Face à ces défauts structurels de la responsabilité et de la représentation européennes, cela ne devrait étonner personne, et encore moins les députés au Parlement européen, de voir la participation atteindre des niveaux historiquement bas.

4. INVERSER LA TENDANCE – PERSPECTIVES ET RISQUES

L'année 2014 offre, pour la première fois, la perspective d'un changement notable. Cette idée est présente dans les livres depuis des décennies (!), y compris dans les miens. Mais les bonnes idées qui ne sortent pas des livres ne sont bonnes qu'à y rester, recouvertes de poussière, comme les œuvres qui les renferment.

C'est à l'actuel Parlement et à son président que revient le mérite d'avoir fait du scrutin de l'année prochaine une course à la présidence de la Commission.

Il s'agit d'une initiative véritablement novatrice. Toutes les "familles" politiques (terme communément employé pour désigner les partis européens naissants), semble-t-il, présenteront leur candidat. L'idée est simple: en élisant le Parlement européen, les électeurs éliront de fait le prochain président de la Commission. Le Conseil européen, affirme-t-on avec justesse, ne pourra pas passer outre au choix "du peuple (des peuples)" et imposer ses propres décisions, prises en dernière minute au terme d'opaques tractations de couloirs.

L'importance que peut avoir cette initiative pour la démocratie européenne, si elle se concrétise, est au moins aussi grande que celle des dispositions de la défunte constitution, et, chose intéressante et révélatrice, elle peut avoir lieu sans modification des traités en vigueur, nouvelle preuve de la primauté de la politique sur le droit. Non seulement les électeurs auront le choix pour la première fois, mais l'organisation même des élections avec différents candidats en lice est susceptible, en soi, de concourir grandement à la

concrétisation de l'espace public européen, aussi vanté qu'absent. Cela n'ira pas sans poser de difficultés aux médias (songez à la gageure que représente l'organisation de débats télévisés, élément incontournable des campagnes électorales), difficultés stimulantes, car porteuses d'améliorations démocratiques. Et ce n'est qu'un élément parmi d'autres. Il serait trop long de tous les énumérer.

Vous n'aurez pas manqué de relever la prudence de mes propos: "l'importance que peut avoir cette initiative". Pourquoi utiliser le verbe pouvoir? Je parle également de risques. Quels sont-ils?

Premier écueil, celui du "concours de beauté". Plusieurs candidats sont en lice, mais tous tiennent à peu près le même discours (transparence, subsidiarité, plein emploi), sans grande différence entre eux, si ce n'est au niveau de leur pouvoir de séduction médiatique. C'est déjà en partie le cas sur la scène politique actuelle, en Europe ou ailleurs, mais dans les élections au Parlement européen, le risque est encore plus grand. En effet, quel attrait pourrait bien exercer un candidat allemand au Portugal par exemple? Ou bien un candidat français en Irlande? Quelles sont les chances de ce quasi-inconnu, ne parlant pas la langue du pays, ne pouvant se prévaloir de sa célébrité (sans compter les twitter, facebook, etc.) pour galvaniser l'électorat? Cette situation pourrait avoir des effets négatifs et pourrait même conforter les candidats locaux anti-européens, présents désormais dans bon nombre d'États membres.

Si l'on ne veut pas que cette montagne, et ses belles perspectives, accouche d'une souris politique, et que le choix ne se limite pas à un simple concours de beauté, celui-ci sans perspectives, deux questions devront être posées et reposées sans cesse aux candidats:

1. En quoi votre programme pour l'Europe vous distingue-t-il des autres candidats traditionnels? En quoi l'Europe que vous proposez, dans votre programme et votre ligne d'action, sera-t-elle différente de l'Europe de votre adversaire chrétien-démocrate, vert, libéral ou socialiste?

Si le débat ne sort pas des sentiers battus et se concentre sur des thèmes convenus et consensuels sur lesquels tous les candidats s'accordent pour l'essentiel, la déception qui en résultera portera un coup sévère à la démocratie européenne. Comme nous l'avons dit, la politique sans "bataille politique", ce n'est pas de la démocratie.

2. Comment ferez-vous, si vous êtes élu, pour que la Commission que vous présiderez suive les priorités que vous préconisez et sur la foi desquelles vous aurez été élu? Serez-vous disposé à employer les pouvoirs que vous confèrent les traités pour veiller à ce qu'au moins la majorité des commissaires partagent vos grandes priorités, sans quoi vos promesses risquent de demeurer lettre morte?

Même si un candidat se montre prêt à relever le défi que recèle la première question et à s'engager sur des priorités d'action offrant aux électeurs européens un véritable choix qui ne soit pas de pure forme, l'effet produit sur le principe de représentation, que nous évoquions, sera négligeable si ces priorités, dans leur ensemble, ne sont pas traduites concrètement dans le programme de la Commission. Et elles ne le seront pas si la Commission n'adhère pas, pour l'essentiel, à de telles priorités. Le président à lui seul ne dispose que de moyens extrêmement limités pour infléchir l'action de l'Union et ce serait mentir que d'affirmer le contraire aux électeurs. En revanche, dotée d'un président politiquement déterminé, d'un collège des commissaires solidaire et d'une majorité, même

relative, au Parlement européen, l'Europe offrirait un visage nouveau et radicalement différent.

Si tel est le choix qui est présenté aux électeurs et si les médias jouent le jeu (et le "quatrième pouvoir" aura ici un rôle essentiel à jouer pour déterminer si, oui ou non, cette initiative permet de modifier profondément la participation électorale), il sera alors tout à fait possible d'inverser chez les électeurs cette tendance à l'apathie, qui est si nuisible au Parlement européen et à la démocratie européenne en général.

Mais, ce qui peut être une grande chance est aussi un grand risque. Car, avec la politisation et l'engagement idéologique de la Commission et, par suite, la politisation de l'Europe dans son ensemble, ce sont les règles du jeu qui changent. Non seulement, cela impliquerait pour les institutions de l'Union de modifier profondément leur culture, mais cela imposerait d'adapter la culture politique du système dans son ensemble, avec les avantages et les inconvénients non négligeables que cela comporte.

La "neutralité politique" de la Commission avait et a toujours sa raison d'être: elle lui confère une légitimité d'un type différent – on peut ainsi dire de la Commission qu'elle se situe au-dessus des clivages politiques, qu'elle représente tous les Européens, tous les intérêts de l'Europe, etc. Il s'agit là somme toute d'un postulat erroné qui revient à affirmer que, lorsqu'un régime a, par exemple, un gouvernement de centre-droit ou de centre-gauche, celui-ci n'œuvre pas pour l'ensemble de la collectivité et le premier ministre n'est pas le premier ministre de tous les citoyens. Cela fait aussi partie des règles de la vraie démocratie. Mais, pendant des années, nous avons habitué les Européens à penser selon le schéma de la neutralité, qui a ses avantages. La transition ne sera pas facile.

Prenez un pays où la majorité de la population serait d'un avis différent de l'orientation politique générale de l'Union issue des élections européennes: comment envisagera-t-elle alors l'Europe sur le plan social et politique? Situation courante pour les États fédéraux, mais globalement nouvelle pour l'Europe. Sur ce point, je n'ai pas à expliquer en détail au lecteur quels sont tous les avantages et les inconvénients d'une telle situation. Il n'y a pas de réponse évidente. La difficulté de la situation peut se résumer ainsi:
le statu quo politique n'est pas tenable sur le plan de la légitimité démocratique. Le passage à un nouveau modèle comporte de sérieux risques. Les responsables européens ont devant eux un choix aussi délectable que stimulant. Organisez les élections 2014 sans rien changer au modèle traditionnel, vous courrez alors le risque d'assister à un nouvel affaissement de la légitimité démocratique de l'Europe et de voir les seuls partis anti-européens d'extrême gauche et d'extrême droite, en pleine essor, présenter des programmes "séduisants" pour les électeurs. Faites le choix de l'Europe politique et vous prenez le risque d'une révolution conceptuelle, qui s'accompagne de multiples inconnues.

5. À QUELS PROBLÈMES PEUT-ON S'ATTENDRE?

Plusieurs éléments peuvent hypothéquer les chances de ce nouveau modèle:

1. Le spectre d'un accord en sous-main faisant capoter le projet. À mes yeux, les choses sont suffisamment avancées pour rendre cette éventualité peu vraisemblable. Cependant, ne vous méprenez pas! les gouvernements des États membres voient sans doute cette situation d'un mauvais œil – et, en particulier, la perspective d'avoir affaire à un président de la Commission jouissant d'une certaine légitimité populaire, directe ou indirecte, et ne devant pas son élection au seul bon vouloir du Conseil européen est loin de les réjouir.

2. Un scrutin dominé par le retour en force du sentiment anti-européen. C'est ce à quoi nous risquons d'assister si le nouveau paradigme tourne au "concours de beauté". Dans ce scénario, différentes personnalités politiques rivalisent certes pour obtenir les suffrages des électeurs, mais sans leur proposer de véritable choix stratégique, en ne s'appuyant que sur leur popularité médiatique et sur un programme "médian" limité à la "défense de l'Europe". Soyons clairs: en démocratie, tous les points de vue fondés sont admissibles et il n'y a rien de honteux à participer aux élections en défendant un programme anti-européen (pour autant qu'il ne soit pas émaillé de positions racistes ou xénophobes tombant sous le coup de la loi). Ma conviction est que, si les élections sont, non pas l'occasion d'un débat pluriel sur la manière dont l'Union doit exercer ses compétences, mais un "référendum sur l'Europe", le "choix politique" se réduira à une seule question, bien en-deçà de ce que l'on est en droit d'attendre du nouveau paradigme. Somme toute, la solution du "concours de beauté" vaut mieux que le statu quo. Si elle est peu désirable sur le plan normatif, elle est surtout porteuse de risques politiques. Ainsi, il est probable que les électeurs ne s'y laissent pas prendre et ressortent plus désabusés qu'auparavant. Il est aussi possible qu'ils ne laissent pas la situation s'enliser et qu'ils posent aux candidats en lice les deux questions que nous avons formulées, les contraignant à se définir politiquement.

3. Le risque le plus important est de voir l'initiative mourir de sa belle mort face à une apathie électorale inexpugnable. Les candidats, mais aussi l'Union et le Parlement mêmes, doivent être prêts à engager dans la bataille des moyens considérables et à utiliser les médias sociaux les plus en pointe pour faire comprendre aux Européens que ces élections sont d'un genre nouveau. Les différents candidats devront alors s'associer pour former une sorte de "troupe", qui partira en tournée dans les différents États membres, habituant ainsi les médias et les électeurs au niveau local à voir non pas des candidats isolés mais un éventail de candidats entre lesquels ils auront à choisir[2].

[2] À l'Institut universitaire européen, l'Observatoire de la démocratie de l'Union européenne met actuellement au point un outil en ligne destiné à aider les citoyens à effectuer un choix éclairé lors des élections européennes de 2014. Cet outil permettra aux utilisateurs de comparer leurs préférences politiques sur de multiples sujets avec les positions défendues par les partis en lice lors des élections. Cette plateforme mise au point pour 2014 s'inscrit dans le prolongement du succès rencontré par l'application d'aide au vote (www.euprofiler.eu), grâce à laquelle 2,5 millions de citoyens ont pu, lors des six semaines précédant le scrutin de 2009, comparer, dans leur langue, leurs orientations avec les programmes des partis politiques. Ce nouvel outil permettra également aux citoyens européens d'entrer en communication les uns avec les autres, sur l'ensemble du territoire de l'Union, par l'intermédiaire des sites de leurs médias sociaux, selon leurs affinités politiques et par-delà les barrières linguistiques.

PARLEMENT EUROPÉEN

DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES INTERNES

DÉPARTEMENT THÉMATIQUE C: DROITS DES CITOYENS ET AFFAIRES CONSTITUTIONNELLES

AFFAIRES CONSTITUTIONNELLES

La mobilisation et la participation des citoyens aux élections

NOTE

Contenu

La présente note recense les principales variables déterminant la participation des citoyens à la vie politique et s'attarde sur les élections européennes de 2014 et sur le rôle des médias en particulier. Elle analyse la couverture des élections européennes par les médias nationaux et ses effets sur le taux de participation électoral. Elle décrit également les mutations en cours du fait de l'évolution du paysage médiatique, des médias sociaux et du traité de Lisbonne.

Le présent document a été demandé par la Commission des Affaires constitutionnelles du Parlement européen.

AUTEUR

M. Claes H. de Vreese, université d'Amsterdam

ADMINISTRATEUR RESPONSABLE

M. Petr Novak
Département thématique – Droits des citoyens et affaires constitutionnelles
Parlement européen
B-1047 Bruxelles
Adresse électronique: petr.novak@europarl.europa.eu

VERSIONS LINGUISTIQUES

Original: EN
Traduction: FR

À PROPOS DE L'ÉDITEUR

Pour contacter le département thématique ou s'abonner à son bulletin d'information mensuel, prière d'écrire à l'adresse suivante: poldep-citizens@europarl.europa.eu

Manuscrit achevé en novembre 2013
© Union européenne, 2013

Le document peut être consulté sur l'internet à l'adresse suivante:
http://www.europarl.europa.eu/committees/fr/studies.html

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen.

Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source, information préalable de l'éditeur et transmission d'un exemplaire à celui-ci.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ 4
1. PARTICIPATION DES CITOYENS À LA VIE POLITIQUE 5
2. VARIABLES DÉTERMINANT LA PARTICIPATION 6
2.1. Les facteurs liés à l'individu 6
2.2. Les facteurs contextuels 6
2.3. Recommandations propres aux élections européennes 7
3. LE RÔLE DES MÉDIAS ET DE L'INFORMATION 8
3.1. Utilisation des médias 8
3.2. Couverture médiatique des élections européennes 9
3.3. Effets de l'exposition médiatique sur la participation électorale . 10
4. NOUVEAUX MÉDIAS, NOUVELLES OPPORTUNITÉS, NOUVEAUX MODES DE PARTICIPATION? 11
RÉFÉRENCES 13
ANNEXE 14

2. RÉSUMÉ

Dans une démocratie, la participation des citoyens à la vie politique et aux élections ne va pas de soi. Compte tenu de la baisse du taux de participation aux élections européennes, la présente note énonce les principales variables déterminant ce taux et étudie plus particulièrement le rôle des médias. À cet effet, elle renvoie à des études sur les types de couverture médiatique qui se révèlent particulièrement efficaces pour mobiliser les citoyens et les inciter à aller voter.

La présente note d'information donne ainsi une vue d'ensemble des variables déterminant la participation aux élections européennes et analyse plus particulièrement le rôle des médias et de l'information.

Elle résume brièvement les dernières publications sur le sujet et présente quelques observations sur les thèmes suivants:

- l'usage des différents médias à des fins d'information politique durant les élections européennes,
- la couverture médiatique des élections européennes,
- les effets de cette couverture sur la participation électorale.

La note conclut par un examen de l'évolution de la situation, eu égard notamment aux nouveaux médias et aux médias sociaux, aux perspectives offertes par le traité de Lisbonne et aux nouveaux modes de participation à la vie politique.

1. PARTICIPATION DES CITOYENS À LA VIE POLITIQUE

PRINCIPALES CONSTATATIONS

- Dans une démocratie saine, la **mobilisation des citoyens** est forte.
- **Le vote** est le premier mode de participation à la vie politique.
- Le taux de participation aux élections européennes était de **43 %** en 2009, contre 62 % en 1979.
- Les élections européennes sont l'**occasion la plus propice** pour les citoyens de participer à l'action de l'Union européenne.

Les sociétés saines se caractérisent essentiellement par le fait qu'elles permettent aux citoyens de participer à la vie démocratique et qu'elles les y encouragent. *La mobilisation citoyenne et la participation en masse à la vie politique* sont nécessaires si l'on veut que la société soit résiliente et innovante et n'exclue personne. Les démocraties européennes se doivent de veiller à une participation massive, l'exclusion d'électeurs ayant des conséquences lourdes et dommageables.

Le vote est à la base de la participation à la vie politique. Pour citer Aldrich (1993, p. 246), "aller voter est l'acte le plus courant et le plus important que les citoyens puissent poser dans une démocratie et est, de ce fait, l'un des comportements les plus importants que les spécialistes de la démocratie se doivent de comprendre".

Les citoyens européens peuvent participer *directement* et *indirectement* à des élections qui abordent des thèmes transcendant les frontières de l'État-nation. Les enjeux de l'intégration européenne occupent une place de plus en plus importante dans les scrutins *nationaux* (voir De Vries, 2007), comme on a pu le constater récemment lors des élections en France, aux Pays-Bas, en Hongrie, ou encore en Grèce. Le "vote" sur les enjeux européens lors des scrutins nationaux est une forme indirecte de participation à la vie politique de l'Union puisque les personnes ainsi élues participent aux activités intergouvernementales. Le vote peut aussi se faire par *référendum* national (qui porte en général sur l'adhésion du pays à l'Union, sur les traités ou sur des mesures importantes; voir Hobolt, 2009; de Vreese, 2007), et bien sûr à l'occasion des élections européennes (van der Eijk & Franklin, 1996). La présente note s'attarde sur la participation dans le contexte des élections européennes de 2014.

2. VARIABLES DÉTERMINANT LA PARTICIPATION

PRINCIPALES CONSTATATIONS

- La participation des électeurs est déterminée par des facteurs **liés à l'individu** et des facteurs **liés au contexte**.
- Parmi les premiers figurent la **démographie sociale** et les **opinions** et valeurs politiques.
- Parmi les seconds figurent le **vote obligatoire** et le **système électoral**.
- Le **rôle des médias** et de la société de l'information en général bénéficie de peu d'attention.

Tout le monde ne participe pas aux élections, et les motifs de participation diffèrent d'un électeur à l'autre. Les études sur les variables déterminant le taux de participation recensent essentiellement des variables liées à l'individu et d'autres liées au contexte. On pourrait également dire que les premières sont liées à la motivation ("*motivational*") et que les secondes sont des facteurs propices à la participation ("*facilitative*"). En outre, certaines variables sont liées à la nature même des élections européennes.

Facteurs liés à l'individu:
- facteurs sociodémographiques,
- opinions et valeurs politiques.

Facteurs contextuels:
- système électoral,
- système politique.

2.1. Les facteurs liés à l'individu

Nombre d'études attestent l'importance des facteurs sociodémographiques en matière de participation aux élections. Les personnes âgées et les diplômés sont davantage susceptibles de participer que les jeunes et les personnes d'un niveau d'instruction inférieur (Verba & Nie, 1972). Il est également avéré que les personnes davantage intéressées par la politique, qui ont une plus grande conscience politique et sont davantage compétentes dans le domaine sont plus enclines à participer (Delli Carpini & Keeter, 1996, par exemple). En ce qui concerne l'Union européenne en particulier, les études sont mitigées, mais suggèrent en général que le taux de participation des personnes ayant une opinion positive de l'Union est plus élevé que celui des autres (Franklin et al., 1996, par exemple).

2.2. Les facteurs contextuels

Un facteur contextuel déterminant est bien évidemment le vote obligatoire, grâce auquel les électeurs ont davantage intérêt à aller voter qu'à ne pas voter. Les répercussions du système électoral, tel que le système proportionnel, sont importantes aussi. Pour les élections européennes en particulier, Franklin et al. (1996) a démontré que le vote obligatoire, le choix du dimanche comme jour du scrutin (et non un jour de semaine) et la proportionnalité du système électoral augmentaient le taux de participation. D'autres facteurs importent également, comme les enjeux électoraux, la proximité de la campagne électorale (telle qu'elle est perçue) et l'ampleur des clivages.

2.3. Recommandations propres aux élections européennes

Sur la base de l'analyse des élections européennes, Mattila (2003) a formulé les trois recommandations suivantes pour accroître le taux de participation:

1. organisation du scrutin le week-end, ce qui concorde avec l'idée, déjà proposée, d'étaler le scrutin européen sur deux jours consécutifs dans chaque État membre, le dimanche et le lundi par exemple;
2. division des pays en plusieurs circonscriptions (du moins les grands pays), ce qui rapprocherait les candidats des électeurs et augmenterait ainsi le taux de participation;
3. organisation du scrutin européen dans la période comprise entre juin et septembre.

Ces observations générales sur le taux de participation et les recommandations propres aux élections européennes sont certes importantes, mais pour bien comprendre les tenants et les aboutissants de la mobilisation et de la participation des citoyens, il est un thème crucial qu'on n'a pas encore abordé, celui des informations sur les élections et de la nature de ces informations, qui sont fournies en général par les *médias*.

3. LE RÔLE DES MÉDIAS ET DE L'INFORMATION

PRINCIPALES CONSTATATIONS

- Le rôle des médias comme source de mobilisation et de participation **n'est pas clairement établi**.
- La **télévision** et la **presse** (en 2009) représentent toujours les premières sources d'informations politiques pour les citoyens, suivies de près par les **sites web d'actualités**.
- La visibilité des élections européennes dans les médias est **en hausse**.
- La **contestation émanant des élites politiques** renforce la visibilité médiatique du scrutin.
- Le ton de la couverture de l'actualité est devenu **plus critique**, l'évaluation portée étant plus positive *et* plus négative.
- La tendance à présenter l'actualité sous forme de **conflits** est variable dans l'Union européenne.
- L'exposition à une présentation de l'actualité sous forme de conflits **augmente la probabilité de la participation des électeurs**.

La communication est l'une des caractéristiques les plus marquantes de la société d'aujourd'hui. La recherche et la sagesse populaire recèlent quantité d'exemples optimistes sur le potentiel de la communication (notamment en ligne) sur le plan de la démocratie et de l'engagement des citoyens. Les études offrent toutefois des conclusions divergentes quant aux effets des médias sur la participation à la vie politique (voir, par exemple, Newton, 2006).

Aux États-Unis, le rôle de la publicité politique dans la mobilisation ou la démobilisation de l'électorat a fait l'objet de nombreuses études (voir, par exemple, Ansolabehere et al., 1994). En Europe toutefois, où, en raison de restrictions juridiques, ce type de publicité joue un rôle moins important, l'attention s'est principalement orientée vers le rôle joué par les *médias d'information*.

3.1. Utilisation des médias

Pour prendre un peu de recul, il convient de se demander vers quels médias se tournent les citoyens européens désireux de s'informer sur la vie politique. Les données Eurobaromètre ont montré à de multiples reprises que les actualités télévisées et la presse étaient les premières sources d'informations politiques. Hollander (2007) conclut à des preuves concordantes dans les études existantes établissant un lien entre, notamment, la lecture des journaux et l'engagement politique.

Des éléments concernant 21 pays, relatifs à la campagne des élections européennes de 2009 (De Vreese et al., 2010), soutiennent cette conclusion. Les graphiques n° 1 à n° 3 (en annexe) montrent que, dans l'Union européenne, les journaux télévisés constituent la première source d'informations. De 50 % à 80 % des citoyens regardent les actualités télévisées régulièrement (c'est-à-dire au moins quatre fois par semaine). Le niveau d'utilisation de la presse est un peu inférieur et son éventail est aussi plus large, les lecteurs fréquents représentant de 30 % à 70 % ou plus des citoyens européens. Ces chiffres corroborent l'importance des médias traditionnels, y compris pendant la campagne des élections européennes. Toutefois, le graphique n° 3 indique une forte utilisation des

sites web d'actualités (allant de 40 % à 70 %). L'exposition aux actualités sur l'internet a principalement lieu via la consultation des sites web des organes de presse traditionnels. Ce fait confirme l'importance conservée par les médias traditionnels, tout en témoignant d'une transition vers de nouveaux modes de consommation des actualités.

3.2. Couverture médiatique des élections européennes

Ces dernières années ont permis de rassembler un important arsenal de connaissances sur le traitement des élections européennes par les médias aux quatre coins de l'Union (pour un aperçu, voir De Vreese et al., 2006, et Schuck et al., 2011). Pour comprendre le rôle joué par les médias, il est important de prendre en compte différentes caractéristiques du contenu médiatique: la *visibilité* de l'actualité concernant le Parlement européen, le *ton* de la couverture médiatique et la *mise en contexte* de l'information, qui en sont les éléments essentiels.

La visibilité dans l'actualité est une condition préalable pour qu'il puisse y avoir débat, mobilisation et participation au niveau du public. Le ton des nouvelles nous éclaire sur les effets produits sur l'opinion et les évaluations portées par le public. Quant à la mise en contexte des informations, elle influe à la fois sur la compréhension des sujets abordés et sur le comportement des électeurs, notamment sur leur participation. Une caractéristique essentielle ayant trait au contenu, susceptible de mobiliser les citoyens, est la présentation de l'actualité sous forme de *conflits*, c'est-à-dire un traitement de l'actualité axé sur les désaccords, les conflits ou les divergences d'opinion entre acteurs politiques. Ces informations sont susceptibles de mobiliser, car elles montrent à l'électorat qu'il existe un enjeu et que des choix doivent être opérés (De Vreese & Tobiasen, 2007).

Quel est le traitement des élections européennes par les médias de l'Union? Notons tout d'abord que de fortes disparités existent entre les pays, les types de médias et les organes de presse eux-mêmes. Toute généralisation doit par conséquent être formulée avec précaution, les environnements des médias d'actualité s'avérant très différents.

En ce qui concerne la *visibilité*, dans les trois semaines précédant les élections européennes de 2009, environ 16 % en moyenne des reportages télévisés (dans les journaux télévisés les plus regardés sur les chaînes privées et publiques par pays) ont été spécifiquement consacrés à l'Union ou aux élections européennes (voir le graphique n° 4, et Schuck et al., 2011, pour de plus amples détails, éventail allant de 7 % à 48%). La Grèce et Malte ont enregistré la plus forte visibilité, suivies par la Pologne, la Slovénie, le Portugal et Chypre. Au Danemark, en Irlande et en Slovaquie, la visibilité a reculé par rapport aux élections européennes de 2004, tout en restant relativement élevée en Autriche et en Suède, et en progressant sensiblement au Portugal et en Lettonie (voir de Vreese et al., 2006). Dans six pays (Grèce, Malte, Pologne, Slovénie, Portugal, Chypre), les reportages sur l'Union européenne ont représenté plus de 20 % des sujets du journal du soir, tandis que, pour huit pays, cette part retombe à moins de 10 % des actualités traitées durant cette même tranche horaire. En ce qui concerne la couverture dans la presse (graphique n° 5), encore une fois la visibilité est plus élevée à Malte et en Grèce. Tout comme en 2004, la visibilité aux Pays-Bas, en Belgique et en Lituanie demeure relativement faible. Toutefois, le Portugal affiche une visibilité encore moins élevée, suivi par l'Italie, la Roumanie et la Slovaquie. Dans l'ensemble, la visibilité médiatique a progressé en 2009 par rapport aux élections précédentes, les écarts de visibilité entre les pays se sont creusés et la visibilité est plus élevée dans les pays où les élites politiques se montrent partagées sur les aspects de l'intégration européenne et où la contestation est plus marquée.

S'agissant du *ton* des informations, la couverture des élections de 2009 a adopté un ton plus critique que la précédente. C'est à Malte que le ton de la couverture de l'actualité de l'Union a été le plus positif et en Grèce qu'il a été le plus négatif (voir le graphique n° 6). Dans treize pays sur vingt-sept (contre seulement quatre sur vingt-cinq en 2004), l'évaluation portée sur l'Union a été majoritairement positive. Le ton négatif à l'égard de l'Union adopté en Autriche, aux Pays-Bas, en Finlande, au Royaume-Uni, en Suède, au Danemark, en Espagne, en Belgique, en Italie et en France est resté très similaire pendant les élections de 2004 et de 2009. Les derniers pays adhérents, la Roumanie et la Bulgarie, ont tous deux adopté un ton positif à l'égard de l'Union. Le ton le plus négatif en moyenne émane de neuf anciens États membres. En conclusion, le ton à l'égard de l'Europe continue d'être négatif dans l'ensemble (voir notamment De Vreese, 2003), mais semble être devenu plus positif en termes relatifs. En outre, les sujets consacrés à l'Union sont en général de nature plus critique, avec une part plus importante de sujets polémiques par rapport aux élections précédentes de 2004. En 2009, 21 % des actualités mentionnant les élections européennes comportaient des évaluations explicites positives et/ou négatives, contre 16 % en 2004 (De Vreese et al., 2006).

Enfin, s'agissant de la *présentation de l'actualité sous forme de conflits* (mesurée à l'aide d'une série d'éléments et recalculée pour aboutir à une note de 0 à 1), le graphique n° 7 montre le niveau de ce type de traitement dans la couverture médiatique de la campagne électorale de 2009 dans l'Union. Ce choix de présentation de l'actualité varie selon les pays et son degré d'utilisation par pays (tous organes de presse inclus) est, en moyenne, plus élevé en France, en Autriche et à Malte, ces pays étant suivis par la Lettonie, la Roumanie et l'Italie. Ce type de mise en contexte était moins notable en Lituanie, en Allemagne, en Suède, en Estonie et en Irlande.

3.3. Effets de l'exposition médiatique sur la participation électorale

De nombreuses études se sont intéressées aux effets de l'exposition médiatique sur la participation électorale. S'il est vrai que leurs conclusions sont mitigées, il existe — toutes choses étant égales par ailleurs — plus d'indices en faveur d'une incidence positive de l'exposition médiatique sur la participation électorale que d'une incidence négative. Établir quel type de couverture médiatique est propice à la participation électorale est une question essentielle. Des études américaines réputées montrent que l'exposition à des nouvelles représentant la vie politique comme un jeu tactique au service des intérêts et des stratégies des hommes politiques a un effet démobilisateur (Cappella & Jamieson, 1997). Ce résultat n'a pas été largement confirmé dans un contexte européen. En ce qui concerne les effets spécifiques de l'exposition à l'actualité présentée sous forme de *conflits*, une étude de 2009 portant sur 21 pays (De Vreese et al., 2010) établit un lien entre un sondage en deux temps par panel et l'analyse du contenu de la couverture médiatique. Partant des constatations figurant au graphique n° 7, déjà évoquées, les effets de ce type d'exposition médiatique ont été évalués, en contrôlant aussi bien l'incidence du contact direct que du contact indirect avec l'électorat. L'exposition à une actualité présentée sous forme de conflits est positive et significative (voir Schuck, Vliegenthart & de Vreese, 2014, pour plus de détails). Il ressort de ce qui précède que l'actualité présentée sous forme de conflits est favorable à la participation.

4. NOUVEAUX MÉDIAS, NOUVELLES OPPORTUNITÉS, NOUVEAUX MODES DE PARTICIPATION?

Il est important d'inclure les trois thèmes suivants dans les discussions à venir:

- le rôle des nouveaux médias dans la participation à la vie politique et aux élections européennes en particulier,
- le rôle des nouvelles opportunités offertes par le traité de Lisbonne,
- le rôle des nouveaux modes de participation à la vie politique.

Nouveaux médias: le paysage médiatique tout comme les schémas d'utilisation des médias évolue à toute vitesse. Les médias traditionnels, bien que jouant un rôle encore essentiel, notamment en raison de leur forte présence en ligne, se trouvent désormais en concurrence avec les médias sociaux et les nouveaux fournisseurs d'actualités. Du côté de la consommation, cela signifie que les citoyens peuvent en principe choisir de se couper entièrement de l'actualité politique ou, au contraire, s'y exposer 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Cela n'est pas sans conséquences pour la participation également. Toutefois, malgré l'omniprésence et la vaste utilisation des médias sociaux dans l'Union, on ne dispose que de preuves limitées d'une utilisation active à des fins *politiques* de Facebook ou de Twitter, par exemple. Cette observation est corroborée par des études américaines, à l'exception notable de quelques campagnes individuelles. Illustration pertinente pour le Parlement européen, l'étude concernant la campagne électorale pour les élections européennes de 2009 (De Vreese et al., 2010) révèle que moins de 5 % des citoyens ont été contactés sur les réseaux sociaux dans le contexte de cette campagne (voir le graphique n° 8). Il ne faudrait pas conclure au manque d'importance des médias sociaux, bien au contraire, mais ce chiffre constitue un antidote radical aux très fortes attentes politiques dont font l'objet les plateformes de médias sociaux. Les médias sociaux peuvent servir de moyen auxiliaire dans une campagne de mobilisation, mais il est peu probable qu'ils réussissent à convaincre de nombreux citoyens non intéressés par la vie politique d'aller voter, qu'il s'agisse d'élections européennes ou non, et cela en raison de la nature auto-sélective de ces plateformes.

Nouvelles opportunités: conformément aux dispositions du traité de Lisbonne, le choix du prochain président de la Commission devrait refléter le résultat des élections et la composition du Parlement européen. Les groupes politiques sont censés soutenir activement un candidat durant la campagne. Deux types d'effets positifs en découleraient vraisemblablement pour la campagne des élections européennes: cette nouvelle composante de la campagne et de sa dynamique suscitera un intérêt en soi et rehaussera l'enjeu politique. En extrapolant à partir d'études existantes, ce dernier aspect constitue un élément particulièrement positif pour la participation (voir aussi Hix, 2008). Ainsi que cela a été indiqué plus haut, la contestation émanant des élites politiques (sous la forme, par exemple, d'appuis divergents à des candidats préférablement en vue) multiplie la couverture médiatique. Elle est également susceptible d'amplifier la quantité d'actualités présentées sous forme de conflits, dont les effets positifs sur la participation électorale ont été démontrés. La véritable incidence de cette nouvelle disposition du traité dépendra bien évidemment de la personnalité des candidats, des investissements politiques dans la campagne électorale ainsi que des médias.

Nouveaux modes de participation: tel que cela a déjà été indiqué dans la présente note, la participation électorale est bien évidemment au cœur de l'engagement politique dans les démocraties de l'Union européenne. Il convient toutefois d'envisager d'élargir la définition

de la participation politique. Tout d'abord, l'opinion des citoyens a également été sollicitée à travers différents référendums sur l'intégration européenne. La dynamique électorale et la dynamique référendaire se recoupent en grande partie, mais les référendums instaurent en outre des dilemmes au sein des partis politiques (en raison de la nature fermée de la question posée), ébranlent les normes communes permettant une couverture médiatique équilibrée (en amplifiant souvent, en raison d'une réponse par oui ou par non, les points de vue minoritaires) et encouragent les représentants de courants politiques marginaux à faire campagne (voir De Vreese 2007 pour une vue d'ensemble). Au-delà des référendums, il faudrait aussi inclure dans la notion de participation et d'engagement politiques des formes de participation non institutionnalisées, souvent permises par les évolutions technologiques, l'interactivité croissante et la construction de communautés. Pour finir, il convient d'envisager la participation comme un processus de mobilisation indirecte dans lequel la collaboration avec les acteurs de la société civile est essentielle. Certaines de ces questions vont bien au-delà du contexte spécifique du scrutin européen de 2014, et interrogent le rôle des médias, de l'information et de la technologie dans les périodes entre deux élections. Toutefois, ces partenariats pourraient être essentiels pour la mobilisation et l'engagement en vue des élections européennes de 2014. Très important encore, ces partenariats devraient être guidés par l'idée qu'en appelant les électeurs aux urnes, on leur donne la possibilité d'opérer un choix de fond et non pas simplement celle de remplir leur "devoir de citoyen". En d'autres termes, les efforts de mobilisation devraient se fonder sur la mise en avant de la diversité de l'offre électorale, ce qui attire les médias et les citoyens.

3. RÉFÉRENCES

- Aldrich, J. A. (1993). Rational choice and turnout. *American Journal of Political Science 37* (1): 246–278.
- Ansolabehere, S., Iyengar, S., Simon, A., & Valentino. N. (1994). Does Attack Advertising Demobilize the Electorate? *American Political Science Review 88* (4): 829-838.
- Cappella, J. & Hall Jamieson, K. (1998). *The spiral of cynicism*. Oxford: Oxford University Press.
- De Vreese, C. et al. (2010) *2009 European Election Campaign Study, Scenario I: Data and Documentation*, Amsterdam: University of Amsterdam.
- De Vreese, C. H. & Tobiasen, M. (2007). Conflict and identity. Explaining turnout and anti-integrationist voting in the Danish 2004 elections for the European Parliament. *Scandinavian Political Studies, 30*(1), 87-111.
- De Vreese, C. H., Banducci, S., Semetko, H. A., & Boomgaarden, H. A. (2006). The news coverage of the 2004 European Parliamentary election campaign in 25 countries. *European Union Politics, 7*(4), 477-504.
- De Vreese, C.H. (2007). Context, elites, media and public opinion in referendums: Why campaigns really matter. In C.H. de Vreese (Ed.), *The dynamics of referendum campaigns in international perspective* (pp. 1-20). London: Palgrave.
- De Vries, C. (2007) Sleeping Giant: Fact or Fairytale? Examining the Impact of European Integration on National Elections. *European Union Politics*, *8*, 3: 363-385.
- Delli Carpini, M. X., & Keeter, S. (1996). *What Americans Know About Politics and Why It Matters*. New Haven, Conn.: Yale University Press.
- Eijk, C. van der & Franklin, M. (eds) (1996) *Choosing Europe? The European Electorate and National Politics in the Face of Union*. Ann Arbor: University of Michigan Press.
- Hix, S. (2008). *What's wrong with the European Union and how to fix it*. Oxford: Polity Press.
- Hobolt, S. (2009). *Europe in Question: Referendums on European Integration*. Oxford University Press.
- Hollander, B. A. (2007). Media Use and Political Involvement. In R. W. Preiss, B. M. Gayle, N. Burrell, M. Allen & J. Bryant (Eds.), *Mass Media Effects Research: Advances Through Meta-Analysis* (pp. 377-390). Mahwah, N.J.: Lawrence Erlbaum Associates.
- Mattila, M. (2003). Why bother? Determinants of turnout in the European elections. *Electoral Studies, 22* (3): 449–468.
- Newton, K. (2006). May the weak force be with you: The power of the mass media in modern politics. *European Journal of Political Research, 45* (2), 209-234.
- *Schuck*, A. et al. (2011) Media visibility and framing of the European Parliamentary Elections 2009:A media content analysis in 27 countries. In: Maier, M., Strömbäck, J. & Kaid, L.L. (Eds.). *Campaigning in Europe: Strategies, Effects, and Media Coverage in Parliamentary Elections*. Ashgate Publishing Limited.
- Schuck, A., Vliegenthart, R., & de Vreese, C. H. (2014). Who's afraid of conflict? The mobilizing effect of conflict framing in campaign news. *British Journal of Political Science*, forthcoming.
- Verba, S., Nie, N.H. & Kim, J. (1978). *Participation and political equality.* Cambridge: Cambridge University Press.

4. ANNEXE

Utilisation des médias durant la campagne des élections européennes de 2009 (graphiques 1, 2 et 3)

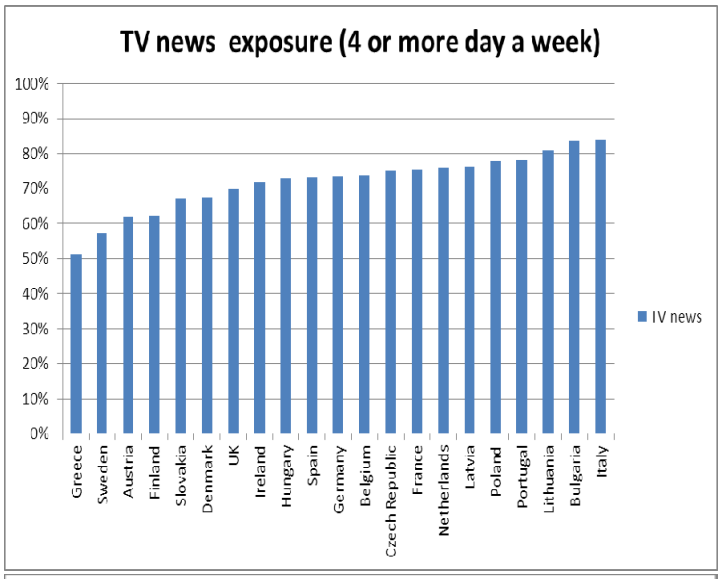

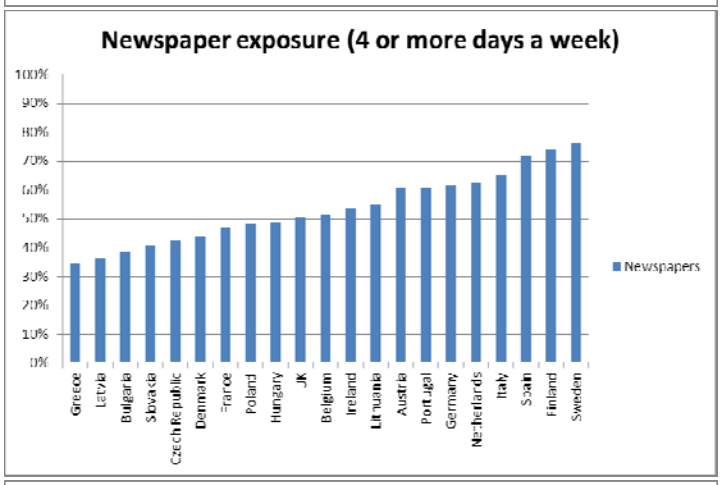

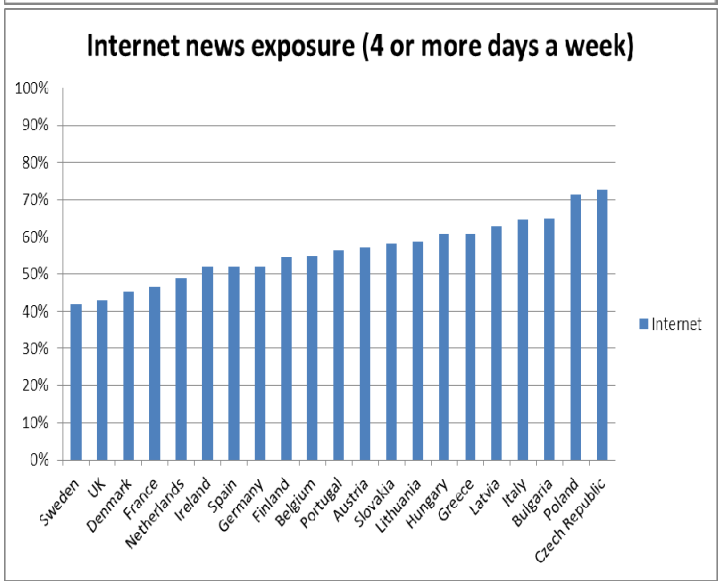

Couverture médiatique des élections européennes (graphiques 4 et 5)

Visibilité dans les journaux télévisés de l'Union (%)

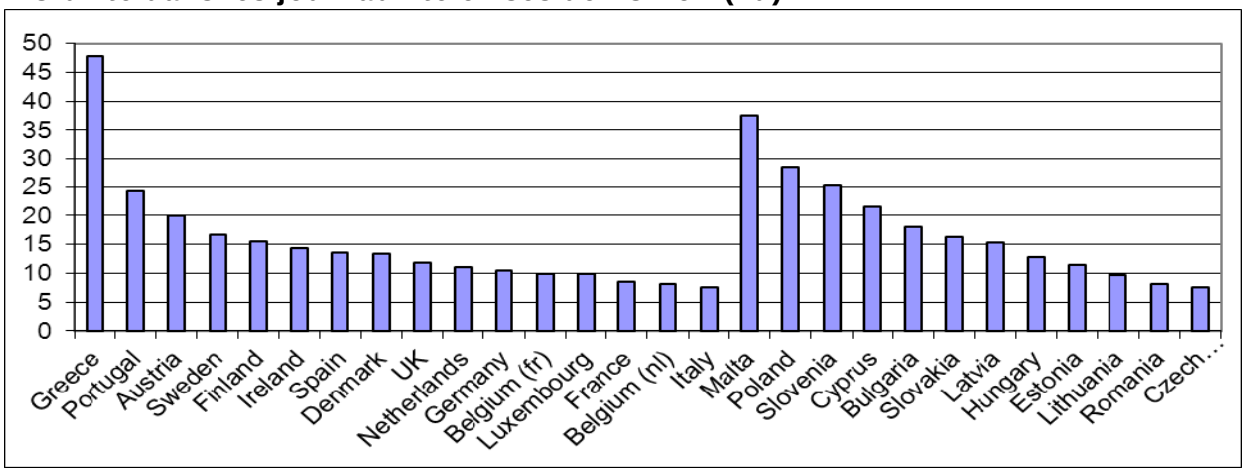

Visibilité dans la presse de l'Union (en une ou sur une page aléatoire) (%)

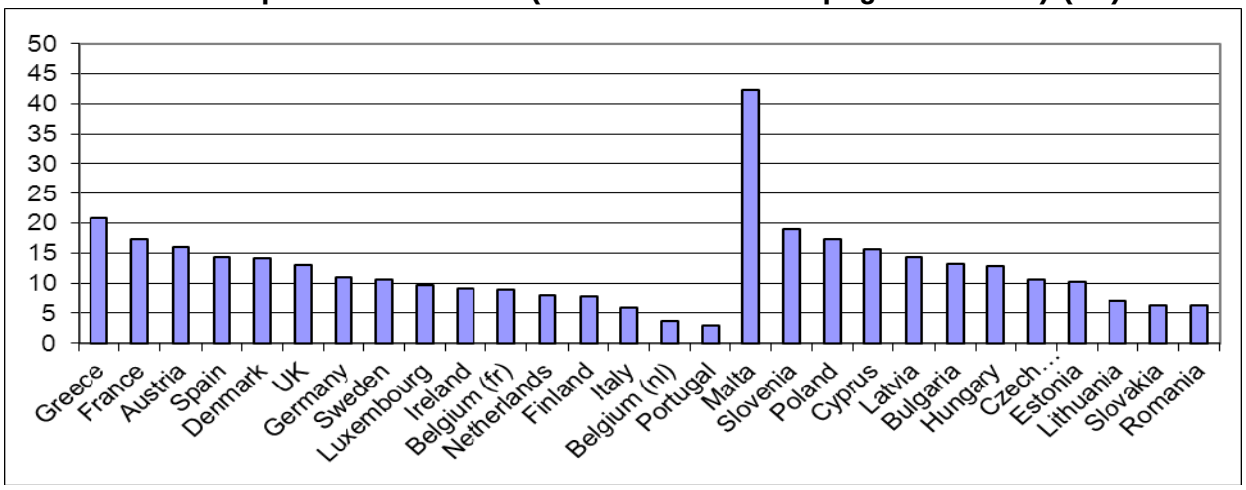

Graphique 6: Évaluation positive ou négative dans les actualités

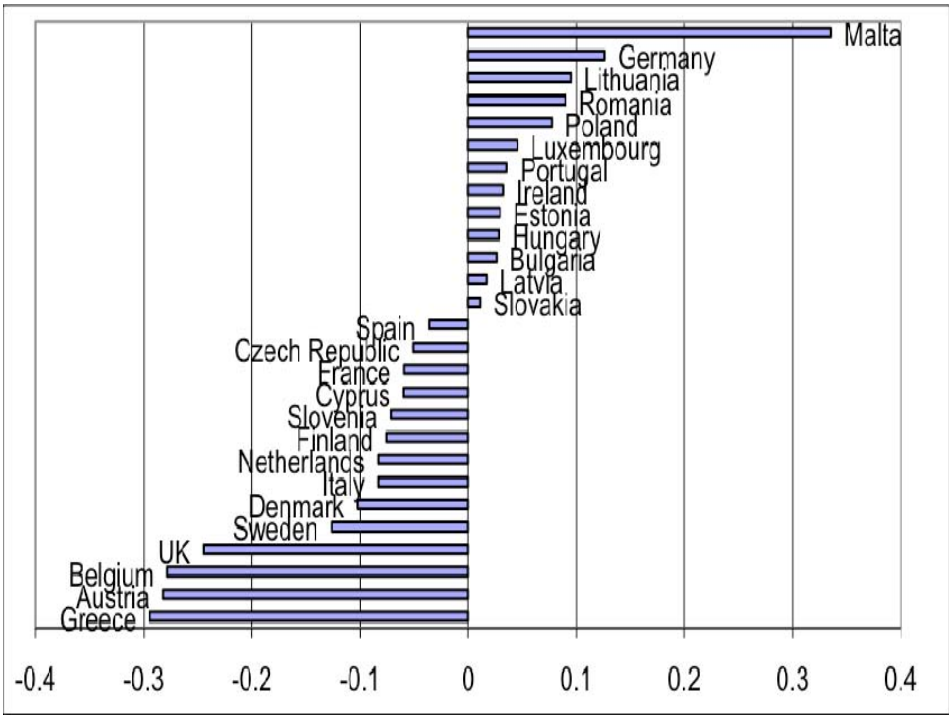

Remarque: De -1 à +1. Source: De Vreese et al. (2010)

Graphique 7: Présentation de l'actualité sous forme de conflits

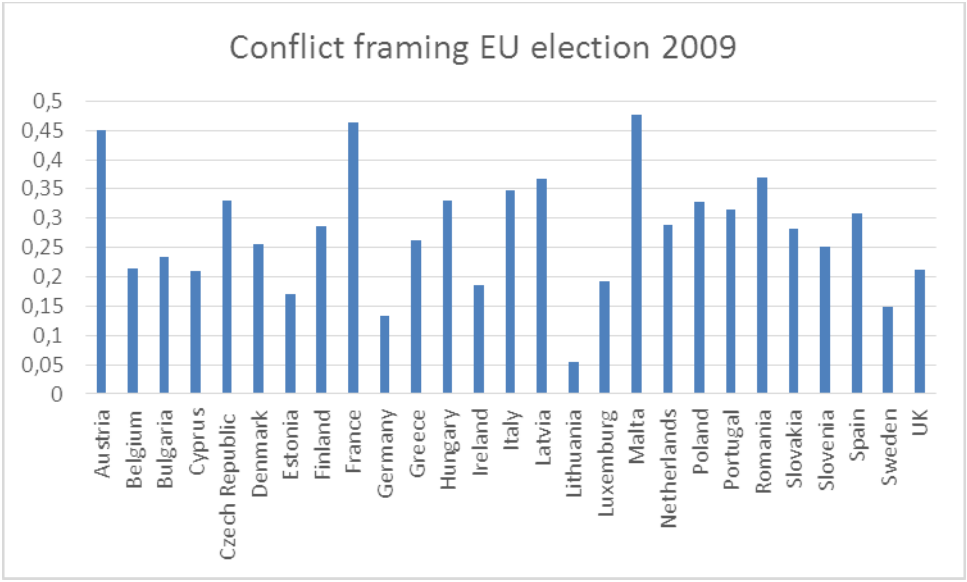

Remarque: De 0 à 1. Source: De Vreese et al. (2010)

Graphique 8: Contacts par l'intermédiaire des réseaux sociaux, élections européennes de 2009

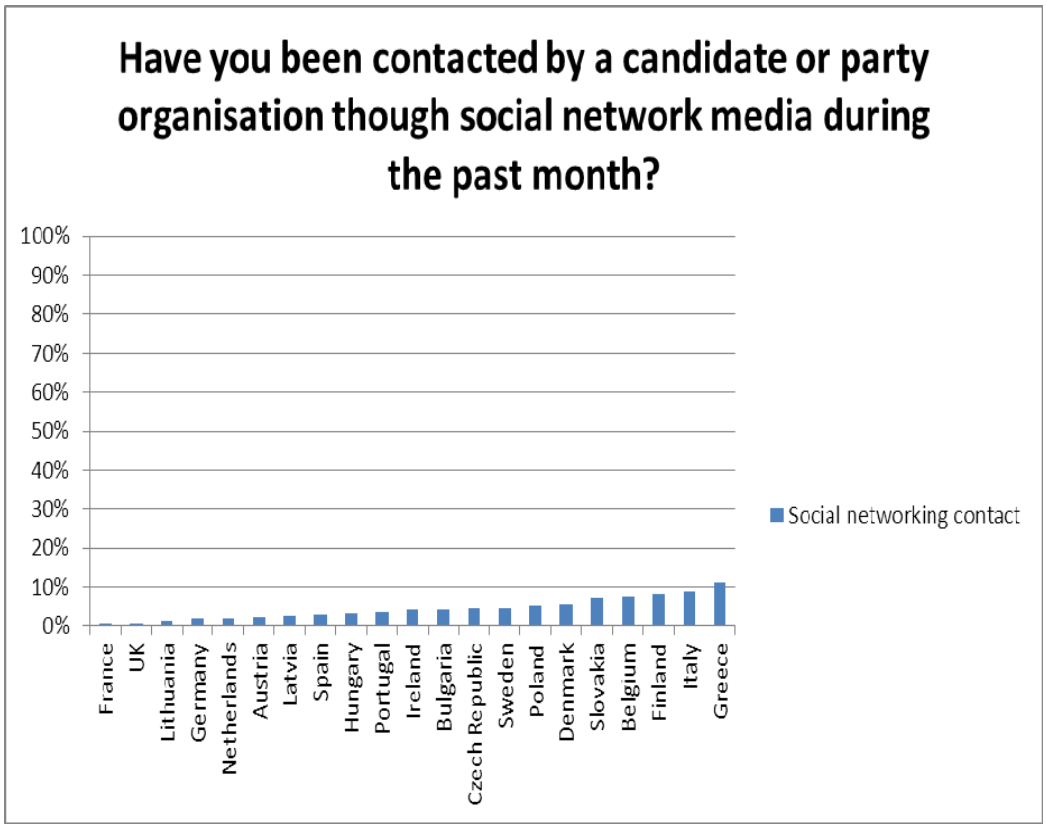

Remarque: Source: De Vreese et al. (2010).

PARLEMENT EUROPÉEN

DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES INTERNES

DÉPARTEMENT THÉMATIQUE C
DROITS DES CITOYENS ET AFFAIRES CONSTITUTIONNELLES

Rôle

Les départements thématiques sont des unités de recherche qui fournissent des conseils spécialisés aux commissions, délégations interparlementaires et autres organes parlementaires.

Domaines

- Affaires constitutionnelles
- Liberté, sécurité et justice
- Égalité des genres
- Affaires juridiques et parlementaires
- Pétitions

Documents

Visitez le site web du Parlement européen: **http://www.europarl.europa.eu/studies**

SOURCE PHOTO: iStock International Inc.

ISBN
doi:

Office des publications